

# POMPES FUNEBRES CALAS

11 RUE MEYER

81200 MAZAMET

Tel : 05.63.98.67.72 Fax :

SAS au capital de 7622 € Euros

RCS : 352146583

SIRET : B35214658300013 APE : 930H

N° intracommunautaire : FR5435214658300013

N° d'habilitation : 20-81-0063 N° ORIAS : 07 034 264

Responsable légal : Jean-Jacques Calas

devis réglementaire à afficher en mairie loi n° 2022-2017

MAIRIE AFFICHAGE

M. le Maire  
 M. AMALRIC  
 M. PENELA  
 M. ALBERT  
 M. ASSEMAT  
 M. LOUP  
 M. BANCAL  
 Conseillers Délégués  
 M. VEAUX  
 M. LEMOINE  
 M. TURGUT  
 M. CULIE  
 SECRETARIAT VB  
 POLICE MUNICIPALE  
 MUNICIPALITE  
 RC

MAIRIE DE MAZAMET  
 22 JUIL. 2022  
 ARRIVÉE N° 188

## ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 0000010907

Code client :

Date: 20/07/2022

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT €		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT €		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE €	MONTANT €	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	129,17	155,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse		
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation					

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT €		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES €	MONTANT €		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE €		MONTANT €	
	HT	TTC		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
<b>2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</b>									
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe									
Housse mortuaire									
Forfait de transport									
Transport pour 0 km aller/retour									
<b>3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>									
Cercueil Fac bio	342,50	411,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne						
Plaque d'identité apposée sur le cercueil	12,50	15,00							
Capiton									
<b>4- MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL.</b>									
Personnel									
<b>5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoy vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>									
Véhicule funéraire									
Forfait de transport									
Transport pour 0 km aller/retour									
Personnel									
<b>6- CEREMONIE FUNERAIRE</b>									
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	140,91	155,00							
Personnel (dont 4 porteurs)	366,67	440,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances			Frais de culte Taxes municipales pour convoi			
<b>7- INHUMATION</b>									
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation			
Creusement et comblement de fosse									
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie						

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT €		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES €	MONTANT €		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE €		MONTANT €	
	HT	TTC		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
<b>8- CREMATION</b>									
Crémation						Taxes municipales pour crémation			
Personnel pour crémation									
Fourniture d'une urne avec sa plaque									
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)						

**Validité de devis : 1 mois**

Je soussigné(e) demeurant : déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M. X  
en qualité de Conjoint

**TOTAL hors taxes :** 991,74

**TVA :** 184,26

**TOTAL toutes taxes comprises :** 1176,00

**Bon pour accord**

**Signature :**

*Vous avez été reçu par Jean-Jacques CALAS*

\* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- Les règles et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)
- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières. les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
- \* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

**CONDITIONS DE VENTE**

Les frais (frais) sont exigibles d'avance, sauf mise en charge par un organisme mutualiste ou d'assurance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélevement sur les comptes bancaires, postaux ou classe d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées sur application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, à celui-ci en l'absence. En cas d'intervention contraignante les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

1. Introduction

2. Methodology

3. Results

4. Discussion

Year	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
2018	10	15	20	25	70
2019	12	18	22	28	80
2020	15	20	25	30	90
2021	18	22	28	35	103
2022	20	25	30	38	113
2023	22	28	32	40	122
2024	25	30	35	42	132
2025	28	32	38	45	143
2026	30	35	40	48	153
2027	32	38	42	50	162
2028	35	40	45	52	172
2029	38	42	48	55	183
2030	40	45	50	58	193